

La circulation des enfants en Côte-d'Ivoire : solidarité familiale, scolarisation et redistribution de la main-d'œuvre

~ Agnès GUILLAUME*, Patrice VIMARD**
Raïmi FASSASSI***, Koffi N'GUESSAN***

Introduction : les fondements d'une mobilité très répandue en Afrique subsaharienne¹

La circulation des enfants est un phénomène ancien, largement répandu en Afrique subsaharienne, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Ce système participe des solidarités familiales, et tout spécialement du système des droits et obligations qui fonde certaines relations entre individus d'une même famille. Mahieu (1989), à propos des solidarités familiales, parle des « trois composantes dans les transferts indirects : les funérailles, les mutuelles et associations, et le tutorat et l'hébergement... qui se situent dans le cadre de la communauté, en particulier des rapports lignagers et des classes d'âges ».

Ces transferts d'enfants suscitent une redistribution des enfants au sein de la famille ou du lignage. Cette redistribution permet de pallier les contraintes d'une forte fécondité pour les femmes en âge de procréation,

* ORSTOM, Équipe de recherche « Transition de la Fécondité et Santé de la Reproduction ».

** ORSTOM/PLE, Équipe de recherche « Transition de la Fécondité et Santé de la Reproduction ».

*** ENSEA, École nationale de statistique et d'économie appliquée.

1. Cette étude a été réalisée dans le cadre des recherches en partenariat menées par l'ENSEA et l'ORSTOM.

contribuant ainsi au maintien des conditions matérielles nécessaires à une fécondité élevée. Ce système conduit alors à une réallocation des charges de la reproduction démographique entre les ménages et suscite une meilleure régulation des coûts de la croissance démographique entre les unités familiales.

Avec la crise économique, cette pratique, fondée sur le principe ancestral que l'enfant appartient à l'ensemble lignager et non aux seuls parents biologiques, risque cependant de se trouver remise en cause car les capacités d'accueil des familles, en zone rurale comme en milieu urbain, sont considérablement affectées. L'augmentation des coûts d'écolage et de santé, les difficultés de logement dans les villes, la perte d'emploi de nombreux salariés urbains, la mévente des produits agricoles, sont autant d'éléments qui portent préjudice à ce système... au moment où la solidarité familiale pour l'éducation des enfants devient chaque jour plus nécessaire.

Les fondements de cette mobilité

La pratique de la circulation des enfants a été largement décrite, en particulier dans la littérature anthropologique, comme un phénomène institutionnalisé qui trouve ses racines dans l'organisation familiale. Ainsi, il est habituel qu'un enfant ne soit pas élevé par ses seuls parents biologiques mais par les parents de son lignage maternel ou paternel pour partager ainsi les droits et obligations entre les familles et renforcer les liens de parenté.

Ce placement des enfants peut se justifier par différentes raisons. Ainsi, il peut intervenir lors d'une dissolution de la famille d'origine : décès, divorce ou séparation des parents (Isiugo-Abahine, 1985)². Il peut revêtir également la forme d'une alliance au sein de la famille, ou entre deux familles, et ainsi apporter un soutien aux personnes âgées ou aux femmes sans enfants (Ainsworth, 1990). Le confiage des enfants répond également à la simple volonté de les faire socialiser par d'autres parents, considérés parfois comme plus expérimentés. Ainsi, au moment du sevrage, il est fréquent de voir des enfants confiés à leurs grand-parents. Ces grands-parents bénéficient en retour de quelques compensations matérielles, et, grâce à cette présence, reçoivent des garanties sur le maintien des relations étroites avec leurs enfants et conservent un certain prestige social.

Cette circulation des enfants permet par exemple de renforcer les liens sociaux entre une famille, restée au village d'origine, et des parents émigrés en ville, en fournissant aux enfants la possibilité d'acquérir un

2. Ce placement est qualifié de « placement de crise » (*crisis fostering*).

meilleur statut social en intégrant un milieu plus favorisé. Cependant, cette amélioration n'est pas toujours garantie si l'on considère le statut économique de certains enfants confiés, par exemple les jeunes filles employées comme domestiques. A l'inverse, ce système de circulation peut alimenter des flux de retour vers la région d'origine ; et ce tutorat en zone rurale d'enfants de la ville crée des droits sur les ménages urbains (Isiugo-Abahine, 1985).

Le transfert d'enfants est souvent basé sur des considérations économiques permettant ainsi d'amortir et de mieux répartir les coûts d'élevage des enfants entre les membres de la famille. Ainsi ces enfants peuvent participer à l'activité économique (agricole, commerciale ou artisanale) du ménage qui les accueille ou se voir attribuer des tâches ménagères. L'emploi des jeunes filles confiées comme petites bonnes a été décrit dans de nombreuses études, tout particulièrement en milieu urbain. Il constitue ainsi la principale cause de mobilité des jeunes filles à Abidjan (Antoine, Guillaume, 1986).

Cette participation des enfants aux activités économiques des ménages permet de diminuer le recours à une main-d'œuvre salariée et de fournir aux enfants biologiques un meilleur accès à la scolarisation. Ainsi M. Pilon (1994, p. 14) a pu noter au Togo de meilleurs taux de scolarisation des enfants du chef de ménage, quand des enfants confiés résident dans le ménage.

La circulation des enfants est aussi l'occasion de leur faciliter un meilleur accès à l'éducation, surtout pour ceux résidant dans des zones dépourvues d'infrastructures scolaires, mais elle permet également une répartition des frais d'écolage au sein de la famille. Cette mobilité scolaire se faisait antérieurement le plus souvent du milieu rural vers les villes, et avec la crise économique et l'augmentation des coûts de scolarisation, les flux interviennent dans les deux sens : il est fréquent que les parents envoient leurs jeunes enfants pour être scolarisés aux villages où ces frais sont moindres. Ainsi en pays akyé (dans la région de Memni et Montezo), « la scolarisation constitue le principal motif de migration des enfants et amène des échanges réciproques entre zones rurales et urbaines » (Vimard, Guillaume, 1991, p. 253).

Les raisons de cette circulation des enfants sont donc multiples et la crise amène à une remise en cause de certains de ces fondements.

Une pratique très répandue en Afrique qui mérite un nouvel examen à la lumière de la crise

Le placement des enfants est un phénomène d'intensité variable selon les pays et selon également les différentes régions d'un même pays. Une étude menée à travers différents pays d'Afrique subsaharienne a permis

d'en mesurer l'importance. Cette circulation des enfants est considérée comme :

- faible au Soudan, dans certaines régions du nord du Nigeria et à l'Est du Kenya, où moins de 10 % des enfants de moins de 15 ans ne vivent pas avec leur mère,

- d'une intensité moyenne, c'est-à-dire entre 10 et 20 %, dans les autres régions du Kenya, du Nigeria ainsi qu'au Cameroun, dans les régions Nord du Ghana et de la Côte-d'Ivoire,

- et par contre élevée dans certaines parties du sud Cameroun, au Libéria, en Sierra Leone, dans le centre et le sud du Ghana et le sud de la Côte-d'Ivoire (Page, 1989, citée par Isiugo-Abanihe 1994).

Afin d'apprécier plus précisément les variations d'intensité de cette pratique, en relation avec ces motivations et les transformations induites par la crise économique et sociale qui affecte le continent, nous allons étudier ce phénomène en Côte-d'Ivoire à partir des résultats d'enquêtes menées conjointement par l'ENSEA et l'ORSTOM dans différentes régions du pays :

- dans le sud-est, à Aboisso, en 1993, où l'enquête a été menée dans la ville d'Aboisso et dans des villages proches, auprès de 9 946 personnes,

- dans l'ouest, à Biankouma, en 1991, dans la ville et quelques villages proches, auprès de 25 286 personnes,

- dans le nord, dans la commune de Boundiali, en 1987, auprès de 22 326 personnes enquêtées essentiellement dans la ville,

- dans le sud, à Jacquville, en 1992 ; où l'échantillon était essentiellement urbain,

- dans le sud-ouest, où l'enquête a été menée, en 1993, dans la ville de Sassandra et dans neuf unités de peuplement rurales de la sous-préfecture, auprès de 12 692 personnes,

- et dans une commune d'Abidjan, à Yopougon, en 1992, auprès de 14 179 personnes.

Des modèles de placement différents selon les régions de Côte-d'Ivoire

Des intensités et des parentés privilégiées diverses

Notre analyse porte sur les enfants de moins de 20 ans, célibataires et résidants dans les ménages enquêtés. Nous considérons comme « enfants confiés » tous les enfants qui ne sont pas des descendants directs de première génération du chef de ménage et/ou de son (ses) épouse(s). Par cette

définition, nous privilégions les considérations économiques et sociales en appréciant la charge représentée pour les responsables d'un ménage par l'accueil d'enfants qui ne sont pas leurs enfants biologiques³.

Le phénomène de la mobilité familiale des enfants recouvre des réalités très variables selon les différentes régions de Côte-d'Ivoire, par son intensité comme par les relations de parenté privilégiées. Et l'analyse de la composition familiale des ménages dans les différentes régions révèle plusieurs modèles de prise en charge des enfants.

Si la part des enfants confiés est très variable, les parentés concernées fluctuent également. A Boundiali, les enfants confiés sont relativement peu nombreux puisqu'ils représentent seulement 19 % des enfants du ménage. Il s'agit en majorité de neveux et frères ou sœurs du chef de ménage (tableau 1).

Par contre cette proportion avoisine le quart des enfants résidant à Biankouma, Aboisso et Yopougon (respectivement 24, 26 et 25 %), trois zones pourtant très différentes quant à leur situation économique et au degré de développement des infrastructures. Ces différences concernent également le type d'enfants qui sont accueillis, ainsi le poids des petits-enfants et des neveux et nièces varie-t-il de manière importante. A Aboisso, tout comme on avait pu le constater dans une autre région du sud-est, à Memni et Montezo en pays akye (Vimard, Guillaume, 1991), l'accueil des petits-enfants est fréquent, même s'il est moindre qu'en pays akye (10 % au lieu de 29 %). A Biankouma et Yopougon, on note une relation privilégiée avec les collatéraux (neveux et nièces, puis frères et sœurs) qui représentent respectivement 14 et 20 % des enfants confiés dans le ménage.

Les régions de Jacqueville et Sassandra constituent des pôles d'accueil importants avec 31 % d'enfants confiés au chef de ménage. Mais bien que ces proportions soient identiques, la nature des enfants accueillis dans les ménages varie de manière importante. Globalement, la part des collatéraux (neveux-nièces et frères-sœurs) du chef de ménage confiés dans le ménage est identique : 15 % dans les deux régions, avec une préférence très nette pour l'accueil des neveux à Sassandra. Par contre, les deux régions se distinguent avec la part importante de petits-enfants accueillis à Sassandra (10 %, contre 4 % à Jacqueville) et à l'inverse d'enfants sans parenté accueillis à Jacqueville (10 %, pour 5 % à Sassandra).

Cet accueil important d'enfants non apparentés distingue Jacqueville des autres régions où le confiage des enfants est essentiellement limité à la

3. Cette définition est extensive vis-à-vis de celles souvent adoptées, puisque nous considérons par exemple comme enfant confié un enfant dont l'un des parents biologiques est présent dans le ménage si ce parent n'est pas le chef de ménage ou l'épouse de celui-ci ; les considérations affectives ne sont pas ici prises en compte au privilège des données économiques et sociales.

sphère familiale puisque seulement 2 à 5 % des enfants non apparentés au chef de ménage y sont accueillis dans les ménages.

Cette première analyse révèle donc un placement privilégié des neveux et nièces mais aussi des petits-enfants dans certaines régions.

Cette structure composite dans l'accueil des enfants peut être le révélateur de la diversité des stratégies de placements dans les différentes régions. Ces stratégies peuvent reposer sur : un partage des coûts d'élevage des enfants entre les familles d'un même lignage, une redistribution de la main-d'œuvre, domestique ou agricole, une mobilité à des fins de scolarisation ; stratégies qu'il s'agit de mieux mettre en évidence.

Le rôle inégal de la scolarisation comme motif de circulation des enfants

L'égalité des enfants face à la scolarisation n'est pas la règle absolue, et les stratégies familiales en ce domaine sont très variables : comme le mentionne Clignet (1994), « la scolarisation dépend (...) à la fois du statut familial des enfants, de leur sexe et de leur résidence ». L'analyse des taux de scolarisation⁴ nous permet d'étudier les stratégies éducatives des familles en fonction de ces trois paramètres. Ainsworth (1990), à partir des résultats de l'enquête sur les niveaux de vie de 1985 en Côte-d'Ivoire, a mis en évidence des taux de scolarisation de 63 % pour les enfants de 7-14 ans et a constaté d'importantes différences selon le statut des enfants, les enfants biologiques bénéficiant d'un meilleur accès à la scolarisation, ainsi que les garçons et les enfants résidant en zone urbaine.

Selon les résultats du recensement de 1988, le taux global de scolarisation est de 67 % avec un clivage net entre zones urbaine et rurale dont les taux sont respectivement de 71 % et 44 %, une sous-scolarisation des filles importante (leur taux de scolarisation est de 54 % au lieu de 79 % pour les garçons) et une scolarisation moindre dans les populations non ivoiriennes par rapport aux Ivoiriens (49 % au lieu de 72 %).

Les taux de scolarisation⁵ de nos différentes enquêtes illustrent bien ces différences entre zones urbaines et rurales, mais on note également de grandes variations dans le milieu urbain. Les taux les plus élevés sont

4. Nous considérons ici les taux de scolarisation des enfants dans le primaire, c'est-à-dire des enfants âgés de 6 à 14 ans, car les infrastructures pour ce niveau d'étude sont généralement assez répandues à la différence de celles du niveau secondaire essentiellement circonscrites au milieu urbain.

5. Les données de scolarisation que nous présentons ici ne concernent que les enfants présents dans le ménage au moment de l'enquête ; ceux qui auraient quitté le ménage pour être scolarisés ne sont donc pas pris en compte, entraînant une légère sous-estimation des taux de scolarisation des enfants biologiques.

à Yopougon (83 %), mais ils s'avèrent également importants à Jacqueville (82 %) où la population enquêtée est essentiellement urbaine ainsi qu'à Aboisso (71 %) où les trois quart des enquêtés résident dans la ville (les taux sont de 83 % pour Aboisso-ville et de 67 % pour le milieu rural). Par contre à Boundiali, bien que la population enquêtée soit essentiellement celle de la ville, ils n'atteignent que 51 %. Les différences de scolarisation entre ces zones sont certainement dues à des stratégies inégalement dirigées vers la scolarisation : forte primauté à une ascension sociale par l'école dans les groupes akan⁶, moindre accent sur la scolarisation des enfants dans les communautés sénoufo et malinké, dominantes à Boundiali (tableau 2).

Les régions de Biankouma et Sassandra, en grande partie rurale, ont des niveaux proches avec des taux voisins de 50 % (48 et 52 % respectivement), soit légèrement plus élevés que l'ensemble des zones rurales en 1988. Cette plus faible scolarisation de la zone rurale est liée aux besoins de la main-d'œuvre des enfants dans les exploitations agricoles. Ainsi dans ces zones, il est probable que la mobilité familiale ne renvoie pas uniquement à des stratégies éducatives mais à une utilisation de la main-d'œuvre : cette hypothèse sera confirmée en étudiant le statut des enfants dans le ménage.

Il est possible aussi que les parents résidants à Abidjan envoient leurs enfants dans les zones rurales ou les villes secondaires pour être scolarisés afin de minimiser les frais d'écolage : ce qui expliquerait les forts taux de scolarisations enregistrés à Jacqueville et Aboisso.

De grandes disparités existent dans les taux de scolarisation entre les filles et les garçons. La sous-scolarisation des filles est manifeste et conforme aux résultats enregistrés lors du recensement en 1988, mais selon une intensité variable dans les différentes régions (l'écart variant de 8 à 23 points). Leur niveau reste globalement beaucoup plus faible, surtout dans les zones à dominante rurale. Cette stratégie différentielle de scolarisation selon le sexe des enfants n'est pas spécifique à la Côte-d'Ivoire, puisqu'au Togo l'écart pour ces indices entre filles et garçons est de 12 points en milieu rural et de 23 points en milieu urbain (Pilon, 1994).

L'analyse de la scolarisation des enfants selon leur statut dans le ménage révèle aussi des situations très différentes quant à la scolarisation des enfants : le fait d'être un enfant biologique du chef de ménage et/ou de son épouse n'améliore pas toujours la situation des enfants face à la scolarité (tableau 2). En effet, des variations nettes apparaissent dans les taux de scolarisation entre enfants biologiques et enfants confiés⁷, avec des

6. Ces groupes akan forment la majeure part des populations résidant à Aboisso, Jacqueville et, dans une moindre mesure, à Yopougon.

7. Sauf à Sassandra où ils sont d'un niveau équivalent, mais relativement bas.

déséquilibres contraires selon les lieux d'enquête : le statut d'enfant biologique, pas plus que celui d'enfant confié, ne signifiant un accès systématiquement privilégié à la scolarisation. Dans les régions d'Aboisso, Biankouma et à Yopougon, les enfants biologiques bénéficient d'une meilleure scolarisation. La différence est particulièrement remarquable à Yopougon où l'écart est de 30 points entre les deux. Les jeunes filles confiées sont tout spécialement défavorisées (48 %, et 88 % pour les filles biologiques), ce qui confirme l'hypothèse d'un accueil privilégié comme aide-familiale à Abidjan, permettant ainsi aux enfants biologiques une plus grande insertion dans le système scolaire. Cet écart révèle également un changement de stratégie familiale sous l'effet de la crise dans le sens d'une limitation de l'accueil des jeunes enfants pour être scolarisés, plus particulièrement des enfants sans lien de parenté avec le chef de ménage qui ont des taux de scolarisation extrêmement faibles (29 %).

Ce constat est inverse à Jacqueville où pratiquement tous les enfants sans lien de parenté sont scolarisés (95 %), les enfants confiés bénéficiant globalement d'un meilleur niveau de scolarisation. Cette ville constitue un pôle d'attraction important pour la scolarisation et les capacités d'accueil sont certainement plus importantes que dans les autres zones rurales. A Boundiali également, l'offre scolaire des ménages est plus favorable aux enfants confiés, tout particulièrement pour ceux de sexe masculin. En effet, ces deux villes bénéficient d'infrastructures scolaires conséquentes. De plus, les ménages salariés instruits, en nombre important de par les fonctions administratives de ces unités de peuplement, préfecture et sous-préfecture, sont autant d'unités économiquement et socialement susceptibles de se voir confier de jeunes apparentés pour assurer la poursuite de leur scolarisation.

La constatation d'un meilleur accès à la scolarisation des enfants biologiques n'est pas général à toutes les régions de Côte-d'Ivoire, bien au contraire, et ces différences de niveau sont certainement liées à l'activité économique des ménages et à leur besoin de main-d'œuvre.

Une main-d'œuvre enfantine importante dans l'agriculture à Sassandra

Les données disponibles à Sassandra à trois dates différentes (1988, 1991, et 1993) nous permettent d'approfondir les changements d'activités des enfants et l'évolution des besoins en main-d'œuvre (tableau 3).

Cette analyse révèle des changements conséquents concernant l'implication des enfants dans certaines activités, changements qui affectent différemment les enfants selon leur statut dans le ménage. La scolarisation est croissante : entre les trois années, la part des enfants scolarisés passe de 36 à 39 puis 45 %. Cette augmentation est plus sensible pour les enfants biologiques, mais il importe de souligner que leur niveau initial de scola-

risation était bas, puisque moins d'un quart des enfants avaient accès à la scolarisation en 1988. Elle est surprenante dans la mesure où, avec la crise économique qui touche les ménages, on aurait pu s'attendre à une déscolarisation des enfants. Cependant, on peut supposer qu'avec cette situation, les possibilités, pour les populations de faire accueillir leurs enfants par des tuteurs pour être scolarisés sont plus limitées, amenant ainsi une scolarisation plus intense dans les zones de résidence.

L'analyse d'un suivi d'une cohorte d'enfants entre 1991 et 1993 nous permet de mesurer l'évolution dans les changements d'activités pour ceux ne résidant pas avec leur mère⁸ (tableau 4). Dans l'ensemble, les enfants émigrés en 1991 sont légèrement moins scolarisés que ceux émigrés en 1993, mais les différences sont minimes et globalement les enfants qui ne résident pas dans le ménage sont plus nombreux à être scolarisés. Les flux de scolarisation ont changé d'orientation entre 1991 et 1993 : les enfants restent en plus grand nombre à proximité de leur lieu de résidence pour être scolarisés : 29 % résident dans la sous-préfecture de Sassandra au lieu de 23 % en 1991. L'accueil à Abidjan se fait plus rare, puisque seulement 14 % des enfants y résident en 1993 (au lieu de 18 % en 1991) : ceci confirmerait la tendance observée à Yopougon où la proportion d'enfants confiés était faible et les observations faites par M. Le Pape et C. Vidal (1992). Ces auteurs mentionnent à propos du tutorat urbain que « l'accueil des jeunes villageois par un tuteur (ou une tutrice) qui les scolarise à Abidjan, non seulement est moins pratiqué mais, dans certains cas s'inverse », ils ont pu observer que « nombre de familles envoyaient leurs enfants les plus jeunes à l'école villageoise ». Par contre la proportion d'enfants scolarisés au Burkina Faso augmente, due aux moindres frais d'écolage dans ce pays comparativement à la Côte-d'Ivoire. Cette réorientation des flux de migration scolaire correspond certainement à une recherche de limitation des coûts de scolarisation des enfants de la part des familles, notamment par un placement dans les familles demeurées dans le milieu d'origine.

Un autre trait qui se dessine, lorsque l'on analyse l'activité, est la diminution de la part des enfants inactifs dans le ménage : 25 % en 1988, contre 17 % en 1993 ; cette diminution étant essentiellement le fait d'enfants biologiques (tableau 3). Il s'agit également là des effets de la crise qui oblige à une implication plus grande des enfants dans la sphère pro-

8. Cette étude a été menée à partir des enquêtes retraçant la vie génésique des femmes et le devenir de ces enfants (vivants résidant ou non avec leur mère au moment de l'enquête). La proportion d'enfants non résidents avec leur mère est assez importante et montre bien comment ce placement des enfants limite pour les femmes les charges d'élevage des enfants puisqu'elles n'élèvent pas l'ensemble de leur progéniture. En 1988 et 1993, cette proportion était de 23 % et seulement de 19 % en 1991, cette diminution est surtout conséquente entre 5 et 15 ans.

ductive. Cette participation croissante s'effectue essentiellement par une intégration plus grande des enfants à la production agricole ; en effet, la part des enfants impliqués dans les activités qualifiées « d'autres » (commerce, artisanat...), régresse également. Cette participation croissante correspond à un recentrage de la main-d'œuvre familiale sur la production agricole, afin de limiter le recours à une force de travail extérieure salariée.

Cette évolution est particulièrement nette si l'on considère les ménages situés dans les campements agricoles (tableau 5) : la sollicitation de la main-d'œuvre enfantine y est en nette progression puisque 43 % des enfants participent à ces activités en 1993 alors qu'un peu moins d'un quart y consacraient leur temps en 1988. Pour cette activité agricole, la composition de la main-d'œuvre a subi d'importantes variations, notamment en 1988 et 1991 où le profil des enfants impliqués dans la sphère de production agricole a radicalement changé. En 1991⁹, deux tiers des enfants biologiques y participent, alors qu'ils n'étaient que 48 % en 1988 et dans le même temps la part des enfants non apparentés au chef de ménage subit une baisse considérable puisqu'elle se trouve divisée par cinq (cette diminution concerne surtout les enfants de 15 à 19 ans) : on assiste donc dans ces campements à un recentrage sur l'utilisation de la main-d'œuvre familiale aux dépens des jeunes actifs extérieurs à la sphère familiale. La situation de crise amène donc à une utilisation maximale de la main-d'œuvre appartenant à l'univers familial pour limiter les coûts d'exploitation. Les solidarités familiales jouent donc dans le sens d'une amélioration du potentiel productif des exploitations agricoles.

Ces changements dans la structure de production affectent également les « autres activités » (essentiellement le commerce, l'artisanat...) puisque la participation des enfants est là aussi de plus en plus réduite. Cette tendance est particulièrement accusée pour les enfants biologiques et, dans les villages et les campements où la part des enfants concernés par ces activités diminue de moitié entre 1988 et 1993.

Cette analyse en continu de l'activité économique des enfants dans la sous-préfecture de Sassandra révèle donc deux tendances très nettes : une scolarisation en hausse et un recours accru à la main-d'œuvre agricole des enfants pour les enfants biologiques comme pour les enfants confiés, mais avec des évolutions plus marquées chez les enfants biologiques, évolutions liées à la crise mais aussi à des changements de stratégies familiales.

9. Pour 100 enfants exerçant une activité agricole, 48 %, 67 % et 56 % sont des enfants biologiques en 1988, 1991 et 1993 alors que 31 %, 6 % et 7 % sont des enfants non apparentés au chef de ménage à ces trois dates.

Des domaines d'activités différents dans les autres régions de Côte-d'Ivoire

L'activité dominante des enfants dans les autres régions est la scolarisation mais selon des intensités variables, comme nous l'avons déjà évoqué lors de l'analyse des taux de scolarisation : ainsi la scolarisation des enfants est-elle plus faible à Biankouma et Boundiali. Il est surprenant de constater, dans les différentes régions de production agricole, la faible implication des enfants dans ces activités comparativement à la zone de Sassandra. En effet, dans la région d'Aboisso, située comme celle de Sassandra dans une zone d'économie de plantation, les planteurs sollicitent peu la main-d'œuvre des enfants pour cette production : seulement 5 % y participent et il s'agit surtout des enfants biologiques. Par contre, une part non négligeable d'enfants est considérée comme inactive : il est possible qu'ils participent épisodiquement à ces travaux sans que cela soit déclaré comme leur activité principale. La redistribution des enfants ne semble pas, dans cette région, directement liée à un besoin économique des tuteurs (la participation de ces enfants aux activités productives reste des plus limitée), mais davantage conditionnée pas des raisons scolaires.

Dans les autres zones de production agricole, Boundiali et Biankouma, où cette production est plus axée sur le vivrier, les enfants participent davantage à ces activités (12 %), mais cette main-d'œuvre agricole se recrute essentiellement dans la sphère familiale. Pour ce type de production, les besoins en main-d'œuvre sont moindres et les possibilités de leur rémunération réduites (de par la faiblesse des débouchés commerciaux pour les produits vivriers). Par contre, à Biankouma aussi bien pour les enfants biologiques que pour les enfants confiés, la participation aux activités ménagères est importante, à la différence de Boundiali où elle est quasi nulle. Mais, dans cette zone, beaucoup d'enfants ont été classés comme « inactifs », et il est possible qu'une part des jeunes filles employées comme ménagères ou bonnes aient été enregistrées comme inactives.

A Jacquelineville, tout comme à Yopougon, l'activité des enfants est essentiellement de nature scolaire, scolarité qui amène un placement important des enfants à Jacquelineville, à la différence de Yopougon où l'accueil pour des raisons scolaires est plus limité. Par contre, dans ce quartier d'Abidjan, trois fois plus d'enfants confiés participent aux activités domestiques et aux autres activités productives (artisanat, commerce) : il s'agit essentiellement de sœurs ou nièces du chef de ménage, qui, en occupant ces activités, permettent un meilleur accès à la scolarisation des enfants biologiques.

La comparaison de l'activité des enfants montre une implication très variable dans les régions étudiées même dans des zones d'activité économique comparable : ces différences dans le recours à la main-d'œuvre

concerne aussi bien les enfants biologiques que ceux qui sont confiés aux ménages révélant des stratégies de placement des enfants particulières. Ainsi ce placement ne correspond pas à des stratégies de développement d'une activité économique particulière mais plus souvent à la redistribution des charges d'élevage des enfants.

Le placement des enfants : un modèle remis en cause ?

La pratique de placement des enfants perdure en Côte-d'Ivoire, mais elle évolue selon des schémas différents dans les régions étudiées tant au niveau de l'univers familial concerné, de son intensité, que des mobiles la justifiant. Ainsi, l'espace familial de cette mobilité est variable selon les populations, privilégiant l'accueil des petits-enfants ou des collatéraux, celui des enfants non apparentés étant assez limité.

Malgré la crise économique, ce système est toujours en vigueur mais répond à des objectifs particuliers : scolarisation, socialisation, appoint en main-d'œuvre pour diverses activités économiques... Ces variations sont liées à la sphère d'appartenance des ménages de départ et d'arrivée mais aussi au contexte et aux stratégies socio-économiques du moment. Les évolutions relativement rapides à Sassandra des proportions des enfants, biologiques comme confiés, scolarisés et employés dans l'agriculture est un bon exemple de cette variabilité du phénomène. Phénomène qui est loin d'être figé, même si deux grandes orientations se dégagent et se maintiennent dans le temps : le rééquilibrage des rapports numériques entre productifs et improductifs dans les différents ménages d'une part, la scolarisation d'autre part, comme on peut le vérifier par la comparaison des activités des enfants biologiques et confiés quant à leur statut vis-à-vis l'activité.

La scolarisation, principal domaine d'affectation des enfants, joue un rôle majeur comme moteur de la circulation d'une part importante des enfants confiés. Leur mobilité contribue à un meilleur accès au système scolaire, de manière directe, en permettant à des enfants de poursuivre leur scolarité à laquelle ils auraient dû renoncer faute d'infrastructures disponibles en leur lieu de résidence d'origine ou de capacités financières par leurs parents biologiques. Mais aussi de manière indirecte, car en se substituant aux enfants biologiques dans leurs activités domestiques ou professionnelles, ils les autorisent à continuer leur cursus scolaire.

Le processus de déscolarisation, auquel on pouvait s'attendre face aux difficultés économiques des ménages ne semble pas s'être produit dans nos zones d'étude tout au moins pour le cycle primaire que nous avons observé. La circulation des enfants, en redistribuant les frais d'écologie

entre les unités familiales, contribue très certainement à favoriser leur accès au système scolaire, même dans des périodes de crise. Notamment, l'envoi des enfants des zones urbaines importantes vers les milieux ruraux ou les petites villes, où les coûts scolaires sont moindres, facilite ce meilleur accès : tel est le cas de Jacqueville où nombre d'enfants confiés sont scolarisés. Par contre, les possibilités de mobilité vers les grandes villes à des fins scolaires se restreignent si l'on considère les résultats des enquêtes à Yopougon, où les enfants confiés ont des taux de scolarisation très faibles. Ainsi, les flux scolaires, qui traditionnellement étaient dirigés du monde rural vers le milieu urbain, qui disposait de grandes capacités d'accueil de la part des familles mais aussi d'infrastructures, se réorientent en sens inverse afin de minimiser les frais d'écolage : système qui peut être préjudiciable aux enfants voulant poursuivre leurs études dans le cycle secondaire.

Tableau 1

**Distribution par sexe et groupe d'âge des enfants célibataires
selon leur lien de parenté avec le chef de ménage
pour différentes unités de peuplement**

Ensemble des enfants	Aboisso 1993	Biankouma 1991	Boundiali 1987	Jacqueville 1992	Sassandra 1993	Yopougon 1992
- enfants du CM ou de ses épouses	54	66	72	52	60	75*
- enfants du CM ou de ses épouses	20	10	9	17	9	
- petits-enfants	10	5	3	4	10	3
- frères, soeurs, cousin(e)s	3	7	6	7	5	8
- neveux, nièces	7	7	7	8	10	12
- autres collatéraux	4	0	1	1	1	0
- sans parenté	2	4	3	10	5	2
<i>Effectif</i>	3280	13903	9260	4048	5087	7820

* La codification des liens de parenté ne nous permet pas de distinguer les enfants du chef de ménage des enfants de ses épouses.

Dans la sous-préfecture de Sassandra, le suivi de population donne une bonne mesure de la progression des taux de scolarisation des enfants. Cette évolution affecte aussi bien les enfants confiés que les enfants biologiques, malgré la période de récession économique liée à la chute des cours et à la mévente des produits... Cet envoi plus important à l'école des enfants biologiques peut correspondre à des stratégies des producteurs agricoles qui, face au manque de rentabilité de leur activité et à la saturation foncière, préfèrent orienter leurs propres enfants, particulièrement les garçons, vers d'autres sphères leur permettant un accès éventuel

à une meilleure situation, accès pourtant très hypothétique compte tenu de la conjoncture actuelle et du chômage des diplômés. L'orientation plus massive des enfants vers la scolarisation est concomitante de leur participation accrue aux activités agricoles, un effet également de la crise qui amène un recentrage de la production agricole sur la main-d'œuvre familiale à la fois des enfants biologiques mais aussi des petits-enfants et collatéraux, en limitant tout recours à la main-d'œuvre non apparentée et aux charges qu'elle implique. Cette plus grande participation à la production agricole s'accompagne également d'une diminution du poids des enfants inactifs permettant ainsi une meilleure adéquation entre individus productifs et improductifs au sein du ménage.

Tableau 2

**Taux de scolarisation des enfants (âgés de 6 à 14 ans)
selon leur lien de parenté avec le chef de ménage et leur sexe,
l'unité de peuplement et le statut des enfants aux différentes enquêtes**

Ensemble des enfants	Aboisso 1993	Biankouma 1991	Boundiali 1987	Jacquerville 1992	Sassandra 1993	Yopougon 1992
- enfants du CM et de ses épouses	84	53	60	89	58	90**
- enfants du CM ou de ses épouses	73	43	45	77	51	
- petits-enfants	83	43	56	85	56	79
- frères, soeurs, cousin(e)s	59	57	67	81	50	53
- neveux, nièces	68	59	65	87	51	65
- autres collatéraux	57*	73*	67*	68*	44*	50*
- sans parenté	22	66	60	95	52	29
enfants biologiques	76	57	48	81	52	90
- garçons	81	54	52	82	59	92
- filles	71	35	43	79	44	88
enfants confiés	67	45	64	86	52	60
- garçons	84	71	73	96	59	84
- filles	57	40	50	76	46	48
Ensemble	74	48	51	82	52	82
- garçons	83	58	56	86	59	91
- filles	67	35	44	78	45	76

* Effectifs non significatifs.

** La codification des liens de parentés ne nous permet pas de distinguer les enfants du chefs de ménage et de ses épouses séparément.

Le maintien de cette pratique du transfert des enfants, malgré la situation de crise pour certains ménages, est certainement dû en partie à son intégration dans le système de droits et dû d'obligations qui conditionne les relations familiales. Cependant, même si celui-ci constitue encore l'un des éléments structurant des sociétés africaines, il est actuellement déséquilibré par les conséquences, tant économiques que sociales, des poli-

Tableau 3

**Activités des enfants biologiques et enfants confiés* à Sassandra
(en 1988, 1991, 1993) et dans d'autres milieux d'enquête
(répartition pour 100 enfants résidant dans chaque lieu)**

	sans activité	élève	activité ménagè re	agricole	autre activité	ensembl e
Sassandra 1988						
- enfants biologiques	20	24	4	13	9	75
- enfants confiés	5	12	2	7	4	25
- ensemble	25	36	6	20	13	100
Sassandra 1991						
- enfants biologiques	18	27	3	15	9	74
- enfants confiés	6	12	2	5	2	26
- ensemble	24	39	5	20	11	100
Sassandra 1993						
- enfants biologiques	12	30	4	16	4	69
- enfants confiés	5	15	2	8	3	31
- ensemble	17	45	6	24	7	100
Biankouma 1991						
- enfants biologiques	0	28	33	10	2	76
- enfants confiés	1	16	8	2	1	24
- ensemble	1	44	41	12	3	100
Jacquerville 1992						
- enfants biologiques	14	43	2	1	2	69
- enfants confiés	3	31	2	1	2	31
- ensemble	17	74	4	2	4	100
Aboisso 1993						
- enfants biologiques	16	48	2	4	4	74
- enfants confiés	5	14	2	1	3	26
- ensemble	21	62	4	5	7	100
Yopougon 1992						
- enfants biologiques	11	59	1	0	1	75
- enfants confiés	9	13	3	0	3	25
- ensemble	20	62	4	0	4	100
Boundiali 1987						
- enfants biologiques	31	31	0	11	4	81
- enfants confiés	6	15	0	1	2	19
- ensemble	37	46	0	12	6	100

* Enfants de 5 à 19 ans célibataires.

tiques prolongées de réduction de la demande (diminution des salaires, chute des prix d'achats des produits agricoles, baisse des crédits publics de fonctionnement et d'investissement des secteurs sociaux). De plus en plus de ménages vivent à la marge avec des charges induites dépassant leurs revenus salariaux (Mahieu, 1993), et doivent restreindre l'accueil des individus n'appartenant pas à leur famille restreinte (Vidal, Le Pape, 1986). De même, l'aspiration à une ascension sociale par les enfants se fait plus limitée, de par les barrières de classe plus rigides et la raréfaction des emplois tertiaires, et se révèle un instigateur moins puissant à la mobilité des enfants (Etienne, 1987).

C'est alors la juste répartition entre producteurs et consommateurs au sein des ménages qui accroît son importance, particulièrement dans les familles les plus démunies, ou bien encore l'élaboration de stratégies alternatives, de la part notamment des sociétés agraires (intensification agricole par l'emploi accru d'une main-d'œuvre familiale, ou au contraire changement de la sphère d'activité des enfants...).

Ainsi, comme l'avait montré l'analyse des relations entre la mobilité familiale et la mobilité spatiale des enfants en Côte-d'Ivoire (Vimard, Guillaume, 1991), la circulation des enfants semble dépendre aujourd'hui davantage qu'autrefois de pressions extérieures : concentration des activités économiques et des infrastructures en certains lieux, inégalité croissante entre les groupes sociaux, crise économique... Ces contraintes, en suscitant une instabilité croissante des groupes domestiques et de nouvelles dépendances entre ceux-ci, multiplient les facteurs et modifient les conditions de la circulation des enfants entre les ménages. Ces données devraient justifier la mise en œuvre d'analyses globales du phénomène afin de prendre en compte l'ensemble des dimensions de cette mobilité qui sont à la fois à la fois spatiale, démographique, sociale et économique.

Tableau 4

**Activités des enfants selon leur situation de résidence
(présent ou émigré) en 1991 et 1993**

	sans activité	élève	activité ménagère	agricole	autre activité
Activité en 1991					
- émigré en 1991	13	48	11	9	18
- résident dans le ménage en 1991*	26	41	4	18	11
Activité en 1993					
- émigré en 1993	14	50	13	10	14
- résident dans le ménage en 1993*	17	45	6	24	7

* D'après fichiers des individus résidents.

Tableau 5

**Activités des enfants dans la sous-préfecture de Sassandra
selon les différentes années et les unités de peuplement
(en % du total pour chaque lieu de résidence)**

	agricole	autre activité	activité ménagère	élève	sans activité
Année 1988					
Campement					
- enfants biologiques	11	15	3	5	30
- enfants confiés	12	6	3	5	9
Villages					
- enfants biologiques	23	7	4	19	19
- enfants confiés	9	4	2	9	5
Bolo					
- enfants biologiques	3	7	4	41	19
- enfants confiés	4	2	3	14	4
Sassandra ville					
- enfants biologiques	2	10	2	39	12
- enfants confiés	2	3	3	23	3
Année 1991					
Campement					
- enfants biologiques	26	14	3	8	22
- enfants confiés	13	3	1	2	9
Villages					
- enfants biologiques	23	7	3	22	20
- enfants confiés	6	2	2	10	6
Bolo					
- enfants biologiques	1	8	2	46	19
- enfants confiés	1	2	3	13	4
Sassandra ville					
- enfants biologiques	1	8	3	38	11
- enfants confiés	1	5	3	25	0
Année 1993					
Campement					
- enfants biologiques	24	3	6	16	16
- enfants confiés	19	2	2	4	9
Villages					
- enfants biologiques	25	4	4	24	12
- enfants confiés	8	2	2	14	5
Bolo					
- enfants biologiques	0	3	3	50	13
- enfants confiés	2	3	6	16	3
Sassandra ville					
- enfants biologiques	2	5	3	40	8
- enfants confiés	2	5	2	28	5

Bibliographie

- AINSWORTH M., 1990, *Economic aspects of child fostering in Côte-d'Ivoire, Living standard measurement study*, Working Paper n° 92, World Bank, Washington D.C., 43 p.
- ANTOINE P., GUILLAUME A., 1986, Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés, *Les familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux*, Colloque de Genève (17-20 septembre 1984), n° 2, AIDELF, Paris, 1986 : 289-297.
- CLIGNET R., 1994, *Les déterminants de la demande d'éducation en Afrique*, Paris, ORSTOM, multigr., 22 p.
- ETIENNE M., 1987, Rapport de sexe et de classe et mobilité socio-économique chez les Baoulés (Côte-d'Ivoire), *Anthropologies et Sociétés*, 1987, vol. II, n° 1 : 71-93.
- ISIUGO-ABANIHE C., 1985, Child fostering in West Africa, *Population And Development Review*, volume 11, n° 1, march 1985 : 53-73.
- ISIUGO-ABANIHE C., 1994, Parenthood in sub-saharan Africa : child fostering and its relationships on fertility, *The onset of fertility transition in sub-saharan Africa*, LOCOH T. et HERTRICH V., eds, Ordina Éditions, Liège, 1994 : 163-174.
- LE PAPE M., VIDAL Cl., 1992, Tendances de la société abdjanaise, *Bulletin du GIDIS-CI*, n° 1, février 1992, Compte rendu du séminaire du 7 novembre 1991 : 43-56.
- MAHIEU F.R., 1989, Transfert et communauté africaine, *Stateco*, INSEE, Paris, n° 58-89, juin-septembre 1989 : 107-136.
- MAHIEU F.R., 1993, L'opposition villes-campagnes est-elle fatale ? *Afrique contemporaine*, n° spécial, 4^e trimestre 1993 : 108-121.
- PAGE H., 1989, Child rearing versus child-bearing : co-residence of mother and child in sub-saharan Africa, *Reproduction and social organisation in Africa*, R. Lestaeghe, University of California Press : 401-441.
- VIDAL Cl., LE PAPE M., 1986, *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan (1975-1985)*. ORSTOM-CNRS, Abidjan, 102 p.
- VIMARD P., GUILLAUME A., 1991, Mobilités familiale et spatiale des enfants en Côte-d'Ivoire, *Migration, changements sociaux et développement*, III^e Journées démographiques de l'ORSTOM. Collection Colloques et Séminaires, ORSTOM, Paris, 1991 : 243-260.